



Négociations TAD édition : le compte est encore loin d'y être !

Mardi 17 avril 2018 s'est tenue une nouvelle réunion du groupe de travail paritaire sur le statut des travailleurs à domicile de l'édition. Nous avons précédemment quitté le SNE avec un goût amer, après qu'il nous a remis un projet d'accord aberrant, qui semblait avoir balayé d'un revers de main les heures de discussions avec les organisations syndicales. Entre-temps, les organisations de l'intersyndicale de l'édition (CGT, CFDT, CFE-CGC et FO) s'étaient réunies deux fois pour « martyriser » ce projet d'accord et soumettre au SNE un texte tenant réellement compte de nos revendications.

Après la réunion du 17 avril 2018, trois points de désaccord dur demeurent :

- 1) **Le lissage des salaires.** Demandé par le salarié, le lissage des salaires serait soumis, si l'on suit les vœux du SNE, au bon vouloir de l'employeur, qui aurait tout droit de le refuser, quand bien même le TAD remplirait les conditions prévues. Conditions à propos desquelles un désaccord existe aussi entre nous et le SNE, qui voudrait que la demande puisse être formulée à partir de 800 heures de travail effectuées, quand nous demandons un seuil fixé à 500 heures. En outre, nous voulons donc que si le salarié demande le lissage l'employeur l'accepte.
- 2) **L'indemnité de licenciement.** Le SNE ne veut pas accorder aux travailleurs à domicile victimes d'un licenciement l'indemnité que la convention collective nationale dont ils dépendent prévoit pour leur catégorie (technicien et cadre). Ainsi, un TAD cadre licencié aurait seulement droit à l'indemnité conventionnelle prévue pour les employés.
- 3) **Les cadences de travail.** Le SNE ne veut pas modifier les cadences actuelles définies dans l'annexe IV de la CCNE, ni introduire de nouvelles cadences pour la préparation de copie. Nous demandons également que les « lectures préparantes » (des corrections en première sur texte non préparé) soient rémunérées comme des préparations de copie. Le SNE va faire un tour de table des cadences des maisons d'édition.

Notons également que nous attendons toujours l'état des lieux du recours à l'auto-entrepreneuriat que le SNE avait promis après la mobilisation du 9 janvier 2018 devant ses locaux. Si nous lui rappelons à chaque réunion ses engagements en la matière, le SNE botte en touche systématiquement, promettant de le faire sous peu ou invoquant la difficulté à faire remonter les informations, notamment des petites maisons d'édition, lesquelles lui servent de prétexte récurrent pour justifier l'absence de données ou pour tirer vers le bas nos conditions de travail et nos droits.

Paris, le 20 avril 2018